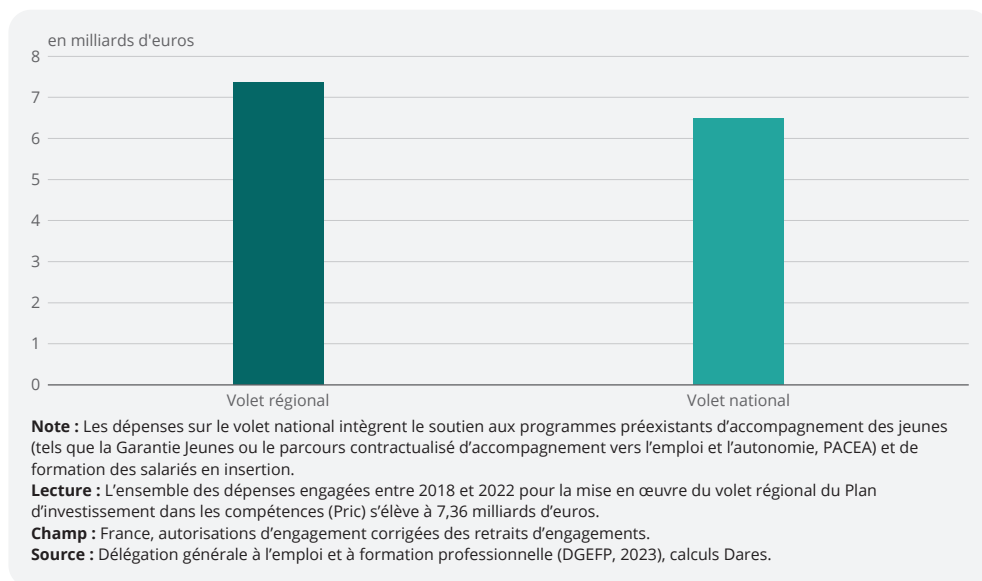


# Plan d'investissement dans les compétences : un programme d'ampleur évalué par un dispositif inédit

Lancé en 2018 avec pour ambition de former davantage les personnes en recherche d'emploi les plus éloignées du marché du travail, de mieux répondre aux besoins de l'économie et d'améliorer qualitativement le système de formation, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) a été doté de près de 14 milliards d'euros et évalué pendant cinq ans par un comité scientifique indépendant. Si la mise en œuvre et le pilotage d'actions déployées à différentes échelles territoriales se sont avérés complexes, le PIC a pu amorcer des dynamiques de transformation de l'offre régionale de formation et permettre à plus de personnes d'accéder à la formation et à l'emploi. Le ciblage sur les métiers en tension et les personnes les plus éloignées de l'emploi a cependant peu évolué. Pourtant, la formation facilite les transitions professionnelles et le retour à l'emploi pour tous mais davantage pour les personnes de diplôme inférieur au baccalauréat.

En 2017, le rapport Pisani-Ferry a proposé, notamment, de réformer la formation professionnelle pour « édifier une société de compétences ». Un an après, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) a vu le jour et acté la volonté de consacrer des crédits conséquents à cet objectif. Initialement doté de près de 14 milliards d'euros pour une période de cinq ans, il a été prorogé sur l'année 2023 et suivi d'un nouveau plan pour les années 2024-2027. La moitié des fonds ont été alloués aux Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (Pric), l'autre moitié au volet national du PIC ► [figure 1](#). Dans le cadre de ce dernier, de nouveaux programmes nationaux portés par des opérateurs publics ou parapublics ont été mis en œuvre et des appels à projets d'expérimentation ont financé divers dispositifs déployés à différentes échelles territoriales.

## ► 1. Dépenses engagées entre 2018 et 2022 pour le Plan d'investissement dans les compétences



Les conseils régionaux, chargés de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes en recherche d'emploi, ont bénéficié de fonds dans le cadre d'une contractualisation volontaire avec l'État via les Pric. L'État s'est engagé à prendre en charge les dépenses supplémentaires des régions par rapport à un montant socle (proche de celui de 2017), et les régions à maintenir leur investissement et proposer de nouvelles actions afin d'atteindre les objectifs du PIC. Toutes les régions ont signé un Pric, à l'exception d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur où les Pric ont été portés par France Travail (ex-Pôle emploi).

L'évaluation du PIC sur la période 2018-2023 a été menée par un comité scientifique indépendant, épaulé par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) qui en a assuré le secrétariat. Le budget du PIC a financé des travaux d'évaluation (via des marchés d'études ou appels à projets de recherche) et des dispositifs statistiques dédiés, tels que ForCE ► [source](#), qui permet d'analyser les trajectoires entre chômage, formation et emploi. À partir des différentes études ainsi réalisées, le comité scientifique a publié quatre rapports annuels d'évaluation et publiera son rapport final en 2025.

### Des évaluations qualitatives qui pointent des difficultés à piloter un plan multi-niveau

Les modalités et le pilotage du PIC, porté par le Haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion puis par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ont d'abord visé à articuler les objectifs de l'État et les actions des conseils régionaux, non sans difficultés du fait des multiples niveaux d'intervention. L'évaluation qualitative du déploiement du PIC à l'échelle régionale a révélé le manque de systèmes d'information performants à court terme pour assurer une coordination efficace entre les acteurs et de moyens humains dans les services déconcentrés de l'État pour coordonner les différents programmes mis en place. Ces difficultés ont pu être amplifiées par le recours aux appels à projets, qui ont multiplié les acteurs et les actions de faible taille, dont la visibilité sur les territoires était réduite. L'évaluation fait état d'une concurrence forte entre des actions nationales et régionales, peu coordonnées mais assez similaires et ciblant un même public. De fait, les acteurs de la formation ont rencontré des difficultés pour mobiliser les publics cibles du PIC.

Les moyens du PIC ont permis aux conseils régionaux d'accélérer des orientations que les régions souhaitaient déjà mettre en œuvre (individualisation des parcours de formation, aides financières aux stagiaires, etc.) et expérimenter de nouveaux dispositifs. Toutefois, l'effort de formation supplémentaire a pu se heurter à la rigidité des marchés publics : dans plusieurs régions, le Plan régional de formation venait d'être renouvelé au lancement du Pric, retardant alors la transformation de l'offre de formation. Le déploiement du PIC a également été freiné par les conséquences de la crise sanitaire.

### 1,6 million d'entrées dans les programmes de formation en 2022, soit deux fois plus qu'avant la mise en œuvre du PIC

L'effort financier s'est traduit par un accroissement du nombre d'entrées dans les programmes de formation et d'accompagnement à destination des personnes en recherche d'emploi : 1,6 million d'entrées ont été comptabilisées en 2022, soit deux fois plus en un an qu'avant la mise en œuvre du PIC ► [figure 2](#). Cette dynamique s'explique principalement par le succès du **Compte personnel de formation (CPF)**, dont les demandeurs d'emploi peuvent disposer de façon autonome, sans intermédiaire ni cofinancement, depuis novembre 2019 (via le « parcours d'achat direct »). Au-delà du CPF, les taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi, hors **CPF autonome**, et hors nouveaux programmes nationaux du PIC, se sont également améliorés sur la période : parmi les inscrits à France Travail en 2021, en moyenne 10,3 % ont accédé à une formation professionnelle dans les douze mois suivant leur inscription, contre 8,8 % des inscrits en 2017 ► [figure 3](#). Cependant, les entrées dans les différents programmes sont souvent restées en deçà des objectifs fixés. Les organismes de formation ont rencontré des difficultés à remplir certaines de leurs sessions, bien que de nombreux conseils régionaux aient supprimé l'obligation de prescription par un opérateur du service public de l'emploi pour y accéder, et mené des campagnes d'information autour des dispositifs proposés.

## ► 2. Évolution des entrées dans les programmes de formation et d'accompagnement à destination des personnes en recherche d'emploi

en milliers

| Programmes   | 2015       | 2016         | 2017       | 2018       | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         |
|--|------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Entrées en formation professionnelle<sup>1</sup></b>                      | <b>682</b> | <b>1 014</b> | <b>801</b> | <b>783</b> | <b>890</b>   | <b>685</b>   | <b>863</b>   | <b>858</b>   |
| <b>CPF autonomes<sup>2</sup> pour les demandeurs d'emploi indemnisés</b>     | <b>///</b> | <b>///</b>   | <b>///</b> | <b>///</b> | <b>///</b>   | <b>238</b>   | <b>470</b>   | <b>410</b>   |
| <b>CPF autonomes<sup>2</sup> pour les demandeurs d'emploi non indemnisés</b> | <b>///</b> | <b>///</b>   | <b>///</b> | <b>///</b> | <b>///</b>   | <b>68</b>    | <b>140</b>   | <b>159</b>   |
| <b>Nouveaux programmes nationaux du PIC</b>                                  | <b>///</b> | <b>///</b>   | <b>///</b> | <b>21</b>  | <b>118</b>   | <b>136</b>   | <b>175</b>   | <b>183</b>   |
| Prépa compétences  | ///        | ///          | ///        | 8          | 30           | 23           | 30           | 31           |
| Prépa apprentissage <sup>3</sup>   | ///        | ///          | ///        | 0          | 6            | 16           | 20           | 19           |
| Valoriser son image pro  | ///        | ///          | ///        | 12         | 69           | 45           | 58           | 64           |
| Repérage et remobilisation des invisibles <sup>3</sup>                       | ///        | ///          | ///        | 0          | 5            | 37           | 37           | 37           |
| Intégration professionnelle des réfugiés <sup>3</sup>                        | ///        | ///          | ///        | 0          | 2            | 5            | 7            | 7            |
| 100 % inclusion <sup>3</sup>   | ///        | ///          | ///        | 0          | 2            | 7            | 14           | 19           |
| Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue                      | ///        | ///          | ///        | 1          | 4            | 3            | 2            | 2            |
| Promo 16-18  | ///        | ///          | ///        | 0          | 0            | 0            | 7            | 4            |
| <b>Ensemble des entrées</b>  | <b>682</b> | <b>1 014</b> | <b>801</b> | <b>804</b> | <b>1 008</b> | <b>1 127</b> | <b>1 648</b> | <b>1 610</b> |

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

**1** Formations des personnes en recherche d'emploi, indemnisées par l'assurance chômage, rémunérées ou bénéficiant d'une protection sociale au titre de leur formation, hors CPF autonome. Il s'agit de formations principalement financées par France Travail et les conseils régionaux, qui incluent des formations mises en œuvre dans le cadre des Pric.

**2** Demandeurs d'emploi entrés en formation en mobilisant leur CPF autonome (i.e. sans cofinancement de la part de France Travail, ex-Pôle emploi).

**3** Programmes mis en œuvre dans le cadre d'appels à projets d'expérimentation.

**Lecture** : En 2022, le nombre d'entrées dans les programmes de formation et d'accompagnement à destination des personnes en recherche d'emploi est de 1,61 million, dont 858 000 entrées de personnes indemnisées par l'assurance chômage, rémunérées ou bénéficiant d'une protection sociale au titre de leur formation, 569 000 demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) ayant mobilisé leur Compte personnel de formation sans cofinancement de France Travail, et 183 000 entrées dans les programmes nationaux ou projets d'expérimentation du PIC.

**Champ** : France, personnes en recherche d'emploi (demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ou non).

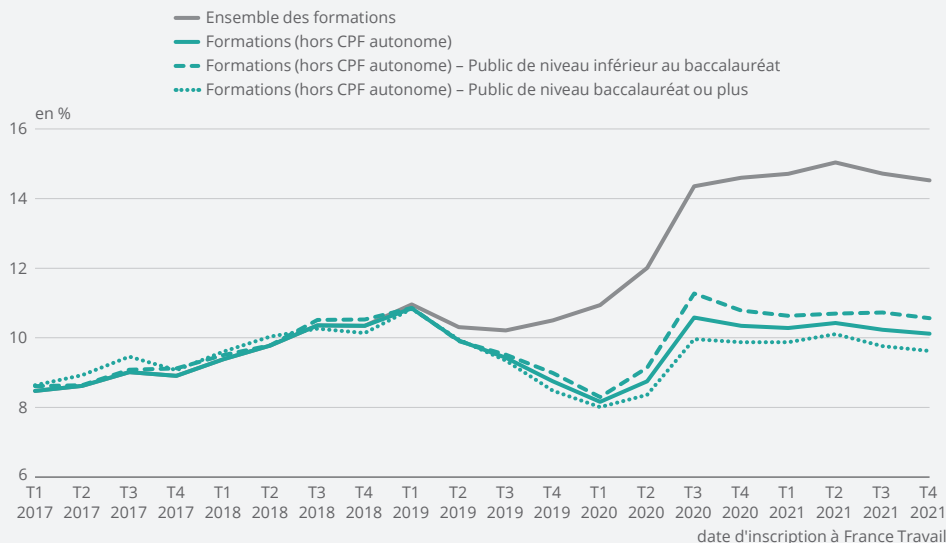
**Sources** : Dares, Brest (juillet 2024) ; DGEFP (septembre 2023).

### Des entrées en formation qui n'ont pas particulièrement bénéficié aux peu diplômés et aux métiers en tension

Le PIC avait plusieurs objectifs tant quantitatifs que qualitatifs : former en priorité les personnes les plus éloignées du marché du travail et notamment les peu diplômés, mieux répondre aux besoins des entreprises et améliorer l'efficacité du système de formation en favorisant l'émergence de pratiques innovantes et des parcours cohérents vers la qualification.

Les peu diplômés ont bénéficié de la hausse de l'accès à la formation mais de manière à peine plus marquée que les autres publics : la part des demandeurs d'emploi de niveau inférieur au baccalauréat ayant accédé à une formation dans les douze mois suivant leur inscription à France Travail progresse de 8,9 % à 10,7 % entre 2017 et 2021. L'évaluation du PIC souligne de multiples freins à l'entrée en formation, qu'ils soient financiers, liés à la mobilité ou à une possible sélection réalisée par les organismes de formation, notamment par ceux délivrant des formations qualifiantes, qui ont peu fait évoluer leurs pratiques. Le PIC a pourtant contribué à développer une offre de formation « préparatoire », plus directement destinée au public le plus éloigné de l'emploi, avec pour objectif de consolider les compétences de base et de faciliter l'entrée en formation qualifiante. En 2022, près de 20 % des entrées en formation (hors nouveaux programmes nationaux du PIC) sont dirigées vers des dispositifs de remobilisation, remise à niveau ou préqualification. Si de plus en plus de personnes poursuivent en formation après une formation préparatoire depuis 2018, ce sont les plus diplômés qui continuent fréquemment en formation qualifiante, alors que les peu diplômés entrent plus souvent dans une autre formation préparatoire.

### ► 3. Part des demandeurs d'emploi ayant accédé à la formation<sup>1</sup> dans les 12 mois suivant l'inscription à France Travail, par date d'inscription et niveau de diplôme



**1** Formations de personnes indemnisées par l'assurance chômage, rémunérées ou bénéficiant d'une protection sociale au titre de leur formation. Les programmes nationaux ne sont pas inclus dans le champ considéré ici.  
**Lecture :** 10,1 % des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi) au quatrième trimestre 2021 ont accédé à une formation (hors Compte personnel de formation autonome) dans les 12 mois suivant leur inscription.  
**Champ :** France, demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.  
**Source :** Dares, ForCE (juillet 2023).

Des actions du PIC ont par ailleurs été mises en œuvre afin de mieux adapter la formation aux besoins des entreprises et contribuer à diminuer leurs difficultés de recrutement, notamment dans le cadre du plan de réduction des tensions de recrutement de 2021. Il s'agissait de réduire les barrières à l'embauche pour certains métiers qui sont difficiles d'accès pour les personnes n'ayant pas la formation requise, causant ainsi de la **tension sur le marché du travail**. La part des formations menant à des métiers en tension pour « manque de compétences », quoique faible, a légèrement augmenté au cours de la période (de 18,9 % à 20,5 % entre 2019 et 2022). Cependant, il semble difficile d'orienter les publics fragiles vers ces formations qui restent sélectives et ciblées sur des métiers qualifiés.

### La formation accroît le retour à l'emploi

Vue comme un remède au chômage structurel, la formation accroît effectivement le retour à l'emploi. Une étude menée pour l'évaluation du PIC [Chabaud *et al.*, 2022] montre que les personnes ayant bénéficié d'une formation accèdent plus fréquemment à l'emploi dans les deux ans après le début de celle-ci que les autres personnes avec des caractéristiques socioéconomiques similaires. De plus, l'emploi retrouvé est souvent assorti d'un caractère durable (CDI ou CDD de plus de six mois).

Plusieurs travaux mettent également en avant le rôle de la formation dans les transitions professionnelles. Une étude par test de correspondance, qui consiste à envoyer des candidatures fictives de personnes en recherche d'emploi, réalisée sur quelques métiers en tension, suggère que des candidats en reconversion professionnelle ayant suivi une formation longue et certifiante auraient globalement les mêmes chances de se voir proposer un entretien que ceux ayant un niveau de

diplôme et une expérience en lien avec l'emploi proposé. D'autres travaux suggèrent que la formation permet plus facilement aux demandeurs d'emploi d'occuper des métiers éloignés, en termes de compétences, du métier qu'ils exerçaient avant la période de chômage.

La formation n'a pas les mêmes bénéfices sur le retour à l'emploi selon les caractéristiques des personnes en recherche d'emploi. L'effet est plus marqué pour les seniors par rapport aux autres classes d'âge et pour les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat par rapport à celles ayant un diplôme plus élevé.

Enfin, dernier axe stratégique du PIC, la transformation qualitative du système de formation reste difficile à évaluer, dans un contexte marqué par plusieurs réformes de la formation professionnelle et par un choc sanitaire inédit. ●

### Autrices :

Anne Bucher (Dares)

Isabelle Terraz (Dares)

#### ► Définitions

Le **Compte personnel de formation (CPF)** est un dispositif qui permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir ses droits à la retraite.

Le **CPF autonome** correspond dans cet éclairage au cas où les demandeurs d'emploi financent leur formation en mobilisant leur Compte personnel de formation, sans bénéficier d'un cofinancement de la part de France Travail.

La **tension sur le marché du travail** se définit comme un excès de demande de travail, traduisant les difficultés de recrutement que peuvent rencontrer les entreprises pour certains métiers.

#### ► Source

Le dispositif **ForCE**, produit par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et France Travail, apparie quatre fichiers statistiques : le fichier historique des demandeurs d'emploi, la base des jeunes suivis en mission locale, la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle et la base des mouvements de main-d'œuvre issue des déclarations sociales nominatives. Il vise à reconstruire les trajectoires professionnelles de toutes les personnes ayant eu un contact avec le service public de l'emploi ou ayant suivi une formation professionnelle prise en charge totalement ou partiellement par les pouvoirs publics.

#### ► Pour en savoir plus

- **Arbeláez Ayala A., Bucher A., Lima L., Morel M., Sanchez P., Sibille L., Terraz I.**, « Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences », Dares, décembre 2023.
- **Arbeláez Ayala A., Bucher A., Givord P., Lima L., Morel M.**, « Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences », Dares, novembre 2022.
- **Chabaud M., Bucher A., Givord P., Louvet A.**, « Quelles sont les chances de retour à l'emploi après une formation ? », Document d'études n° 261, Dares, août 2022.
- **Dares**, « Évaluation du déploiement du Plan d'investissement dans les compétences à l'échelle régionale », septembre 2024.
- **Niang M., Bergeat M., Parent G.**, « Comment mesurer les tensions sur le marché du travail ? », Document d'études n° 252, Dares, septembre 2021.
- **Pisani-Ferry J.**, « Le grand plan d'investissement 2018-2022 », rapport au premier ministre, septembre 2017.